

10. QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

Maillage de réseaux : 7 entreprises ont répondu au MAPA (marchés publics à procédure adaptée). C'est le bureau d'étude Baron qui procède à l'analyse technique des dossiers. Une réunion de présentation est organisée le 25 mars dans les locaux du syndicat des eaux de La Rochette.

Périmètre de captage : le MAPA a également été passé, la date de clôture est le 9 avril 12h00. Une visite sur site sera organisée le 25 mars 2021 à 9h.

Partie financière : deux banques ont été rencontrées afin de définir le montage financier le mieux adapté aux besoins de financement de la commune. Les différentes formules proposées sont actuellement à l'étude.

Cimetière : les travaux sur le mur NW et la mise en peinture des grilles devraient commencer mi-avril.

Bancs de l'église : la commune est en attente de devis.

Four communal : les lauzes ont été livrées. Elles seront posées prochainement.

Travaux à prévoir :

- Repositionner le panneau piéton au Villard de La Table, réparer les bancs du Pic de l'Huile
- Revoir le renvoi d'eau sur les Fruitières, buse écrasée,
- Déplacer et remettre en fonction le bassin des Portiers,
- Contacter les propriétaires adjacents à la route de la Tovire, du pont de la Provenchère au Mollard pour qu'ils procèdent à l'élagage des arbres afin d'éviter les bris de câbles ou les chutes de branches sur la route.

URBANISME

➤ **DECLARATIONS PREALABLES :**

Marlène BUTTARELLO : installation provisoire yourte	CHEF LIEU	Projet abandonné du fait du pétitionnaire
Christine RICHIER : modification fenêtre, installation d'un escalier et terrasse.	LES CURTETS	Accordé
Philippe SCHWALM : remplacement couverture	LA PROVENCHERE	Accordé

➤ **CERTIFICATS D'URBANISME OPERATIONNELS :**

Karine CUQUAT : Division d'une propriété en 2 terrains constructibles	LE VILLARD	Non réalisable
--	------------	----------------

AFFAIRES COMMUNALES

- Bornage au Villard : suite au bornage d'une parcelle privée adjacente au chemin communal, rue du bassin, il s'avère que le tracé actuel du chemin ne correspond pas à l'implantation faite par le Géomètre . Dossier à suivre
- **Tri au cimetière : il est rappelé que les déchets issus de l'entretien du cimetière doivent être triés et déposés aux emplacements prévus.**
- SPANC : la communauté de communes a adressé un courrier aux maires récapitulant les différents pouvoirs de police sur ce dossier. Le maire dispose d'un pouvoir de police administrative en cas de pollution ou de trouble à la salubrité publique et au besoin, de police judiciaire en cas d'infraction constatée aux dispositions pénales des codes de la santé publique et de l'environnement.
- Mme Françoise Ladoux a déposé sa démission de son poste de première adjointe et de conseillère municipale. Le courrier a été transmis en Préfecture.

Le prochain conseil est prévu le 9 avril 2021 à 19h.

La séance est levée à 23h00 heures.

Le Maire, Jean-François CLARAZ



COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 mars 2021

Membres en exercice : 11
 Membres présents : 9

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Geoffrey THOMAS, Claudine PERRIN, Michel FORAY Jean CAILLET, Patrice CHAPPELLET
 Absents Excusés : Françoise LADOUX, (donne pouvoir à Christiane GIRARD)
 Clément JACQUEMOS, (donne pouvoir à Michel FORAY)
 Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité,

- **l'ajout des points suivants :**

7- Mandatement du CDG 73 pour la souscription pour la couverture des risques statutaires
 10- COFOR: groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du Département de la Savoie

- **le retrait du point suivant :**

4- Approbation des affectations des résultats des budgets principal et eau

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire propose une minute de silence pour les personnes de la commune décédées dernièrement : M. Paul Lopez, Mme Jeanne Landaz et Mme Cécile Anselme.

1. PROGRAMME DES TRAVAUX 2020 EN FORET COMMUNALE ET PRESENTATION DU NOUVEL AGENT PATRIMONIAL

Le conseil municipal reçoit 2 représentants de l'ONF pour présenter le programme des travaux 2021 sur la commune de La Table. Le nouvel agent, Aurélien Toucas, vient de prendre ses fonctions et sera le nouvel interlocuteur pour la commune de La Table.

La programmation proposée concerne des travaux de réfection et l'exploitation des chablis et bois scolytés pour la parcelle 14 et l'exploitation des parcelles 1 et 2.

Le curage des fers d'eau est retiré de la programmation et sera assuré par la commune.

Une dépense de 55 380€ H.T. est inscrite au budget primitif à laquelle s'ajoute des frais de garderie et la contribution de 2€/ha, soit un montant total de 58 788€ H.T.

En recette, la vente de bois est estimée à 106 700€ H.T. ce qui permettrait un bénéfice 48 122€ H.T et hors impôts.

La programmation des travaux modifiée et l'imputation budgétaire sont approuvés à l'unanimité.

Nota : le martelage de la parcelle 14 initialement prévu le 16 mars est reporté courant mai.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS PRINCIPAL ET EAU

Lecture est faite du compte administratif. Les conseillers, hors la présence du Maire, approuvent à l'unanimité les comptes administratifs proposés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU BENEFICE
Opérations de l'exercice Résultats 2020	360 878.42	412 310.63	87 774.80	168 987.17	448 653.22	581297.8
Résult. reportés n-1		332 508.62	11 492.15			321 016.47
TOTAUX	360 878.42	744 819.25	99 266.95	168 987.17	460 145.37	913 806.42
Résultat de clôture		383 940.83€		69 720.22€		453 661.05€
Restes à réaliser			23 500	9500	23 500	9500
Totaux cumulés	360 878.42	744 819.25	122 766.95	178 487.17	483 645.37	923 306.42
Résultats définitifs		383 940.83€		55 720.22€		439661.05€

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU BENEFICE
Opérations de l'exercice Résultat 2019	47118.23	49760.59	15288.06	27284.00	62406.29	77044.59
Résultats reportés n-1		30306.77		37954.70		68261.47
TOTAUX	47118.23	80067.36	15288.06	65238.70	62406.29	145306.06
Résultat de clôture		32949.13€		49950.64€		82899.77€
Restes à réaliser			10000.00		10000.00	
Totaux cumulés	47118.23	80067.36	25288.06	65238.70	72406.29	145306.06
Résultats définitifs		32949.13€		39950.64€		72899.77€

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS PRINCIPAL ET EAU DU RECEVEUR

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

4. VOTE DES TAXES LOCALES 2021

Le vote des taux 2021 ne concernera que les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La majoration de 11,03% du taux de la taxe foncière sur le bâti correspond au transfert de la part départementale vers le bloc communal.

Aussi, après exposé, le conseil municipal vote les taux comme suit :

	Taux votés 2021
Taxe foncière bâtie	18,70 %
Taxe foncière non bâtie	38,07 %

5. CONVENTION AVEC LE CDG73 DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Après exposé par le maire, le conseil approuve à l'unanimité, le mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

6. MANDATEMENT DU CDG 73 POUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT SUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Après exposé, le conseil approuve à l'unanimité le mandatement du centre de gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires.

7. APPROBATION DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) POUR LES AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Après exposé, le conseil institue à l'unanimité le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RISFEPP) pour les personnels administratifs et techniques de la commune : titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Il est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables.

Le RIFSEEP sera composé d'une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

8. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » des communes à la communauté de communes Cœur de Savoie.

9. COFOR: GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET CERTAINES COMMUNES FORESTIERES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de signer la « Convention constitutive du groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du Département de la Savoie », dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024

Les coupes prévues en vente de bois façonnés seront intégrées au marché Entreprises ou Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) 2021.